



Droits de scolarité à régler

Par **elisabethoscamou_old**, le **09/11/2007** à **16:41**

Bonjour,

Mon fils est inscrit dans une école privée. Pour des raisons de santé, il ne peut poursuivre ce cursus. Il souhaite arrêter maintenant.

Coût de la scolarité : 2910 €

A ce jour, 1665€ ont été versés à l'organisme scolaire. Reste 3 chèques de 415€ chacun à encaisser en décembre 07, janvier 08 et février 08.

Or, l'établissement scolaire exige d'encaisser les 3 derniers chèques. Pourtant, aucun document ne nous y contraint. Nous n'avons signé aucun contrat, il n'y a pas de règlement précisant ce cas de figure.

Quel recours avons-nous pour que les 3 derniers chèques ne puissent être encaissés ??
Merci d'avance pour votre réponse.

Sincères salutations.